



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Identification et suivi des situations d'illettrisme dans le cadre du SNU

Question écrite n° 5790

Texte de la question

M. Philippe Bolo interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de la jeunesse et du service national universel sur le repérage et le suivi des situations d'illettrisme au travers du Service national universel. Les situations d'illettrisme sont un frein évident à l'intégration sociale en ce qu'elles pénalisent les personnes concernées dans leurs facultés de communication, dans leur capacité à accéder aux services publics, dans leur facilité à intégrer un emploi ou dans leurs relations avec l'administration. Les Journées défense et citoyenneté (JDC) ont pu contribuer, malgré leur court format, au repérage des jeunes en situation d'illettrisme. Si l'identification ne permet pas nécessairement un suivi efficace au regard de la brièveté du parcours, les JDC ont néanmoins utilement contribué à mesurer l'ampleur du phénomène : 9,6 % des jeunes Français seraient en difficulté de lecture, parmi lesquels 4,1 % seraient en grande difficulté. Le Service national universel, notamment dans sa première phase de séjour de cohésion, place le jeune volontaire au contact de cadres et d'ateliers sur un temps et dans un environnement propice, notamment, à l'identification et à l'orientation des situations d'illettrisme. Dans une perspective de généralisation à toute une classe d'âge, le Service national universel pourrait dès lors être un précieux levier de la résorption des situations d'illettrisme. Dès lors, il l'interroge sur les moyens qu'elle envisage de mettre à disposition du Service national universel pour identifier, dans un premier temps et accompagner, dans un second temps, les situations d'illettrisme.

Texte de la réponse

Le séjour de cohésion est pensé comme un temps pédagogique et d'ouverture permettant la mise en œuvre concrète de la citoyenneté, de la cohésion et de l'autonomie au contact de jeunes aux profils variés. Complémentaire, mais différent des temps scolaires ou de loisirs, le SNU se veut un moment privilégié dans la construction du parcours du jeune. Actuellement, comme pour la Journée Défense et Citoyenneté, le repérage des jeunes en situation de difficulté de lecture ou d'illettrisme s'opère principalement par le biais d'un test de lecture, mais aussi par les encadrants au cours des différentes activités proposées. Dans ce cadre, les situations les plus délicates font l'objet d'une information aux services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département d'origine quand les jeunes sont scolarisés ou auprès des missions locales ou des partenaires tels que les réseaux des écoles de la deuxième chance ou les EPIDE, en cas de rupture de la scolarisation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Bolo](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (7^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5790

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Jeunesse et service national universel

Ministère attributaire : Jeunesse et service national universel

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2023](#), page 1641

Réponse publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4660